



Certification CEDRE

Un engagement qualité pour accélérer
le retour à l'emploi durable des personnes
en situation de précarité

La certification CEDRE s'adresse à l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire spécialisées dans l'intégration par l'emploi des personnes en situation de précarité : Associations Intermédiaires, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, etc. Elle garantit que l'entreprise certifiée respecte le référentiel de la démarche qualité CEDRE, initiée en 1996 par la Fédération COORACE.

La certification CEDRE vise à :

- améliorer la qualité du travail d'accueil, de suivi et d'accompagnement socioprofessionnel des demandeurs d'emploi ;
- soutenir la professionnalisation des intervenants de l'insertion par l'activité économique.

Elle atteste de l'aptitude de l'entreprise à fournir une réponse adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi ainsi qu'aux problèmes de main d'œuvre que rencontrent les entreprises, collectivités ou particuliers sur le territoire.

Elle tient compte de la double dimension de l'insertion : la mobilisation des demandeurs d'emploi et celle des acteurs socioéconomiques locaux.

Certification CEDRE

Une démarche qualité pédagogique qui...

- apporte un cadre de référence commun aux intervenants de l'insertion par l'activité économique en structurant leur mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement socioprofessionnel auprès des demandeurs d'emploi ;
- accélère le retour à l'emploi durable des personnes en situation de précarité par un accompagnement répondant à des critères et objectifs définis conjointement avec eux ;
- développe l'offre d'insertion en direction des demandeurs d'emploi et l'offre de services en direction des clients de l'entreprise ;
- répond aux besoins non pourvus sur le territoire et participe ainsi au développement économique local.

Certification CEDRE

Les principes d'action

Mission accueil

Définir ce que l'on va faire ensemble

- Faire connaître au demandeur d'emploi accueilli son offre d'insertion
- Proposer et réaliser avec lui une évaluation de sa situation socioprofessionnelle
- Evaluer ses capacités et compétences professionnelles
- Mettre en place une procédure qui structure l'accompagnement et le suivi du demandeur d'emploi devenu salarié en parcours d'insertion

Mission insertion

Construire et réaliser le parcours d'insertion

- Formaliser et contractualiser un engagement avec le demandeur d'emploi
- Mobiliser des heures ou des missions de travail et des actions associées pour la construction de son parcours personnalisé
- Associer de manière adaptée les clients, les partenaires économiques locaux et les administrations publiques aux objectifs d'insertion poursuivis
- Effectuer des bilans réguliers avec le salarié en parcours d'insertion

Mission observatoire

Mesurer les besoins du territoire et valoriser le travail de l'entreprise

- Rendre compte de son activité en utilisant un cadre de référence commun
- Se donner les moyens de mieux maîtriser son évolution et mieux valoriser ses actions
- Se doter d'outils pour améliorer continuellement la qualité de ses services

**En adéquation avec ces différentes missions,
l'entreprise certifiée s'engage à :**

- rendre le demandeur d'emploi acteur de son parcours d'insertion, en créant des temps et des lieux pour qu'il puisse exercer une réelle influence sur l'évolution des actions d'insertion qui lui sont proposées ;
- formaliser une démarche pédagogique ;
- s'assurer de la compétence et de la qualification de son personnel ;
- veiller à la qualité de l'environnement dans lequel se déroulent les actions d'insertion.

La certification CEDRE est délivrée :

- Pour une période de trois ans renouvelable
- Après une demande de certification qui comprend :
 - un audit de certification conduit par un auditeur externe
 - une évaluation par le Comité national de certification, indépendant, composé de deux auditeurs externes et de trois représentants de l'économie sociale et solidaire. Ce Comité se réunit trois fois par an afin de statuer sur les demandes de certification CEDRE.
- A partir du référentiel qualité CEDRE validé et reconnu par le COORACE. Ce référentiel définit sous forme évaluable les principes d'action issus des pratiques et expériences de terrain. Le référentiel qualité CEDRE prend en compte les spécificités propres aux différentes entreprises d'insertion par l'activité économique : Associations Intermédiaires (AI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI), Entreprises d'Insertion (EI).
- Suite à une formation action de 18 mois, pour les entreprises qui le souhaitent, impliquant l'ensemble du personnel, bénévoles et salariés. Cette formation action permet à chacun de s'approprier le référentiel qualité CEDRE et de formaliser collectivement le manuel qualité et le plan d'amélioration continue de la qualité de l'entreprise.

Certification CEDRE

La validation d'un processus
d'amélioration continue de la qualité

La certification CEDRE répond :

- A la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions :

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. »

Extrait de la loi L. 332-4-16-I
- Aux politiques européennes d'inclusion sociale :

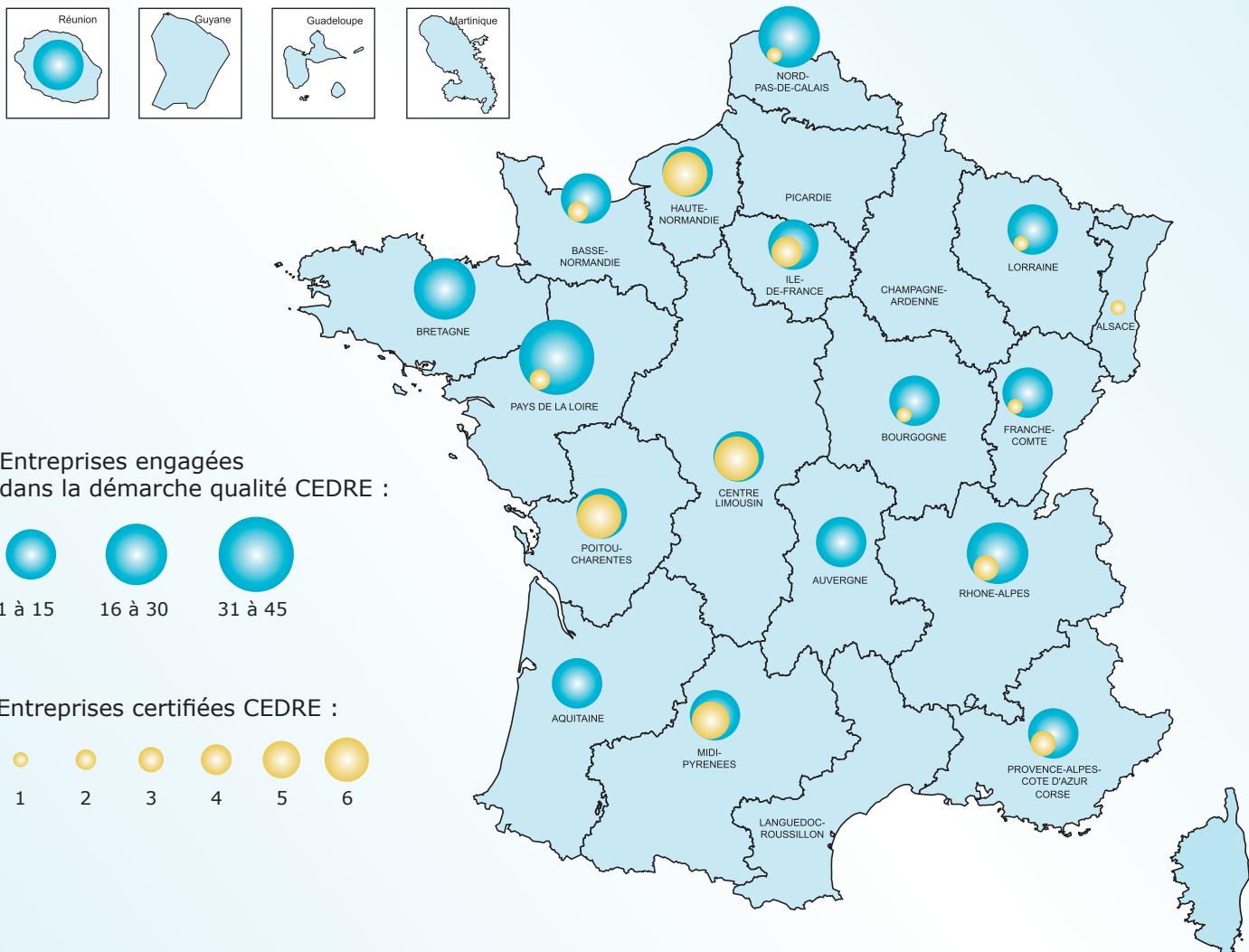
« Favoriser l'accès à un emploi durable et de qualité pour toutes les femmes et les hommes en situation de travailler, notamment : en mettant en place pour les personnes appartenant aux groupes de personnes les plus vulnérables des parcours d'accompagnement vers l'emploi et en mobilisant à cet effet les politiques de formation. »

Extrait du Conseil (Emploi et Politique sociale) du 17/10/2000 en exécution du mandat du Conseil européen de Lisbonne

Certification CEDRE

Une démarche qualité développée sur l'ensemble du territoire

Au 31 décembre 2007,
42 entreprises sont certifiées CEDRE et plus de 250 sont entrées dans la démarche qualité.



Entreprises engagées dans la démarche qualité CEDRE :

1 à 15 16 à 30 31 à 45

Entreprises certifiées CEDRE :

1 2 3 4 5 6